

■ **Décision SGA-DEC-2024-n°159**
Mise à disposition de l'amphithéâtre du centre des cadres sportifs au
Syndicat La Roseraie

Domaine et Patrimoine- MCA

Le Maire de Creil,

■ **Visas :**

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2122-22,
- Vu la délibération n°2 du conseil municipal en date du 6 février 2023, certifiée exécutoire le 15 février 2023, portant délégation à monsieur le maire de la totalité des pouvoirs énumérés à l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales, à charge pour lui de rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal,

■ **Considérant :**

Que la ville de Creil souhaite autoriser le **Syndicat La Roseraie** à occuper l'amphithéâtre du centre des cadres sportifs pour la réalisation de leur assemblée générale, en fonction des disponibilités, pour le 26 avril 2024.

■ **Décide :**

Article 1 : de signer une convention avec le **Syndicat La Roseraie** sis au 2, rue Stéphane Mallarmé à Creil 60100, représenté par son représentant, Monsieur Guillaume ROBERT, pour la mise à disposition susvisée.

Article 2 : de conclure cette mise à disposition pour le 26 avril 2024 uniquement.

Article 3 : d'assurer la disponibilité en fonction du planning des salles déjà défini et d'appliquer les tarifs votés, chaque année, par le conseil municipal soit 88,00€ pour cette location.

Article 4 : Il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine réunion du conseil municipal.

Article 5 : la présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis - 14 rue Lemerchier - 80000 Amiens - dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est certifiée exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application telerecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Fait à Creil, le 26 mars 2024

Jean-Claude VILLEMMAIN

Maire de Creil,
Président de l'ACSO

Date de notification : **27 MARS 2024**

Date de publication sur le site de la Ville : **27 MARS 2024**